



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Corinne NOURY
Vice-Présidente des CRPE

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale
Vice-Présidente des CRPE

à

Madame. L'IA-DAASEN
Présidente des CRPE

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES

SESSION 2023

Rapport de jury sous la direction de Monsieur
l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique
Adjoint des Services de l'Education nationale
Président des CONCOURS DE RECRUTEMENT
DES PROFESSEURS DES ECOLES - Session
2023

Michel HOUDU

Le président du CRPE remercie vivement tous les
membres du jury, Inspecteurs de l'Education
nationale, Conseillers pédagogiques et
Professeurs du second degré pour leurs
précieuses collaborations.

Vice-Présidente

Mme NOURY Corinne

Inspectrice de l'Education nationale

PREAMBULE

Cette session de concours s'inscrit dans le cadre de **l'arrêté du 25 janvier 2021**, fixant les modalités des épreuves d'admissibilité et d'admission. Il est attendu du candidat au CRPE qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture et les programmes des cycles 1 à 4.

Ces épreuves écrites comme orales se sont déroulées dans un excellent climat.

Les concours de recrutement de Professeur des Ecoles s'inscrivent dans le cursus de professionnalisation progressive des lauréats. Ils constituent une étape déterminante du parcours de formation. Complémentaire du processus de certification universitaire, ils s'en distinguent et s'affirment comme un acte authentique de recrutement dans l'Académie de La Réunion qui est attractive.

Elles offrent une lecture des repères essentiels (nombre de candidats, d'admissibles et d'admis) de cette nouvelle session.

Par ailleurs, les rapports des différentes épreuves de cette session 2023, écrites comme orales, précisent aux candidats les attendus de chacune des épreuves d'admissibilité et d'admission. Ils détaillent les principales difficultés rencontrées par les candidats et soulignent également leurs réussites et mettent en perspective conseils et recommandations à leur intention. Il leur appartient ainsi d'en apprécier les indications afin de s'engager dans une préparation aussi efficace que nécessaire.

S'ils demeurent nécessairement exigeants dans l'Académie de La Réunion, ces concours n'en sont pas moins tout à fait à la portée de celui qui les aborde avec préparation et détermination.

SOMMAIRE

DONNEES CHIFFREES DU CRPE 2023

page 6

PARTIE 1 – EPREUVES D’ADMISSIBILITE

Cadre réglementaire

page 7

EPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS

page 8

Modalités de l’épreuve

Présentation des épreuves

1^{ère} partie : Etude de la langue

2^{ème} partie : Lexique et compréhension lexicale

3^{ème} partie : Réflexion et développement

Recommandations du jury

EPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE DE MATHÉMATIQUES

page 10

Modalités de l’épreuve

Présentation des épreuves – six exercices indépendants

Recommandations du jury

EPREUVE ECRITE D’APPLICATION

page 12

Modalités de l’épreuve

Présentation de l’épreuve

Le jury a apprécié

Le jury a regretté

Recommandations du jury

PARTIE 2 – EPREUVES ORALES D’ADMISSION

EPREUVE DE LECON

Modalités de l’épreuve

page 14

Présentation de l’épreuve

Réussites

Difficultés

Le jury a apprécié

Le jury a regretté

Recommandations du jury

EPREUVE D'ENTRETIEN

Modalités de l'épreuve
Présentation de l'épreuve

page 17

Réussites
Difficultés
Le jury a apprécié
Le jury a regretté

Recommandations du jury

APPRECIATION GENERALE DES PRESTATIONS DES CANDIDATS

page 20

Réussites
Difficultés

RECOMMANDATIONS GENERALES – CONCLUSION

page 21

DONNEES CHIFFREES DU CRPE 2023

EPREUVES D'ADMISSIBILITE					
CONCOURS	NOMBRE DE POSTES	NOMBRE DE CANDIDATS INSCRITS	NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS	NOMBRE DE CANDIDATS ABSENTS	NOMBRE CANDIDATS ADMISSIBLES
Externe Public	129	1415	695	720	272
Externe spécial en langue régionale	1	24	7	17	2
Troisième concours	27	711	299	412	70
Second concours interne	8	277	89	188	20
Externe Privé	13	159	66	93	26
TOTAL	178	2586	1156	1430	390

PARTIE 1 – EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Cadre réglementaire

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les épreuves d'admission

Extrait de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

Annexe I : I. — Epreuves d'admissibilité

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires. Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

EPREUVE ECRITE DE FRANÇAIS

Modalités de l'épreuve

Durée de l'épreuve (3 parties) : 3 heures

Notation : 20 points

Première partie : 7 points

Deuxième partie : 4 points

Troisième partie : 9 points

Une note globale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

L'épreuve dure trois heures et son objectif est très clairement précisé dans l'arrêté : « – 1. Epreuve écrite disciplinaire de français. L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots. Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. Durée : trois heures ; coefficient 1 ».

Correction de l'écrit en binôme (double correction) :

19 commissions en Français. Chaque jury est composé d'un professeur de Lettres et d'un conseiller pédagogique. Lors de cette nouvelle session, l'Académie de La Réunion a poursuivi le choix de la double correction dématérialisée des copies, à distance, via la plateforme viatique.

Présentation des épreuves

PREMIERE PARTIE : Etude de la langue

Appréciation des connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques.

Sujet support de la session 2023 : le texte support est un extrait du roman de Clara Dupont-Monod, *S'adapter*, 2021

DEUXIEME PARTIE : Lexique et compréhension lexicale

- Analysez la formation et le sens des adjectifs « inachevé » et « inadapté »
- Dans le premier paragraphe, comment ces adjectifs caractérisent-ils le discours porté sur l'enfant ?
- Dans le deuxième paragraphe, commentez l'emploi du lexique de la mer.

TROISIEME PARTIE : Réflexion et développement

À la lumière du texte de Clara Dupont-Monod, de votre culture et de vos réflexions personnelles, vous vous interrogerez sur les relations que les êtres humains entretiennent avec la norme.

Dans l'ensemble, cette partie n'a pas été bien appréhendée par les candidats. L'énoncé du sujet les invitait à s'interroger sur les relations que les êtres humains entretiennent avec la norme, en s'appuyant sur le texte de Clara Dupont-Monod et sur leur culture générale. Il était volontairement ouvert permettant d'aborder différentes normes et de sonder la place que tiennent celles-ci dans la construction de la vie de l'individu. Dans les copies qualifiées de satisfaisantes par les jurys apparaissent les points suivants : une brève introduction présentant le texte support et l'objet de la réflexion, un développement des idées qui met en valeur la clarté du raisonnement (suivi du plan annoncé dans l'introduction, sousparties mises en relief par un alinéa, connecteurs logiques), une courte conclusion. Le jury attendait que le candidat énonçât au moins trois relations à la norme illustrées par des exemples divers empruntés au texte support et à des champs culturels variés : littérature classique, littérature de jeunesse, cinéma, art, actualité... Peu de candidats se sont appuyés sur l'extrait pour illustrer l'un des arguments développés. Lorsque la référence est présente, elle ne s'appuie pas suffisamment sur des citations et/ou des renvois explicites au roman de l'auteur. Des candidats se sont démarqués par leurs références très pertinentes aussi bien littéraires que cinématographiques. Ainsi une culture générale riche et

utilisée à bon escient montre un candidat solide. Ce constat positif ne doit pas faire oublier une inculture littéraire et artistique pour nombre de candidats. Certains n'ont aucun exemple énoncé ou ne s'appuie que sur des séries ou sur les réseaux sociaux. D'autres ont une culture certaine mais ne la mettent pas au service du développement ; elle devient prétexte à parler des œuvres qu'ils connaissent sans les rattacher réellement au sujet. Ceux qui ont fait appel à des exemples littéraires et artistiques étayés et au service de l'idée en jeu ont été fortement valorisés. Il est indispensable que le candidat se constitue une culture personnelle en particulier dans les domaines littéraires et artistiques. Nous soulignons la nécessité de fréquenter régulièrement des 4 œuvres de la littérature patrimoniale, c'est-à-dire les textes fondateurs d'une culture humaniste et d'interroger les grands enjeux du monde contemporain au regard de ces textes. On peut attendre aussi, de la part de futurs professeurs des écoles, une bonne connaissance de la littérature de jeunesse qu'on pouvait convoquer ici, ainsi que de la littérature contemporaine, du cinéma et des spectacles vivants.. La difficulté de l'épreuve requiert une agilité intellectuelle qu'on ne peut acquérir que par un entraînement assidu aux différents exercices et par la fréquentation régulière de textes littéraires. Par ailleurs une expression correcte, claire et concise, et la maîtrise de la démarche argumentative sont des compétences indispensables pour postuler au métier d'enseignant(e)

Remarques générales :

Les copies témoignent, pour une grande partie d'entre elles, d'un fort investissement des candidats dans leur préparation. Cependant, le jury rappelle l'indispensable nécessité de rédiger une copie lisible tant par la graphie que par la correction de la langue. En effet, les qualités rédactionnelles demeurent essentielles pour ce concours visant à recruter de futurs experts qui ont en charge l'apprentissage de la langue aux plus jeunes de nos élèves. Les correcteurs ont pénalisé les copies dont l'orthographe ainsi que la syntaxe n'étaient pas satisfaisantes. Trop d'erreurs apparaissent sur les homophones grammaticaux a/à, sur les terminaisons verbales, les accords dans le GN et la construction de la forme négative ; il arrive encore fréquemment que les mots soient écrits sans accent. En revanche, la clarté et la rigueur de l'expression sont toujours valorisées par les jurys. Nous invitons donc les candidats à garder un temps consacré à la relecture attentive de l'ensemble de la copie. Ils ne peuvent faire l'économie de cela.

LE JURY A PARTICULIEREMENT APPRECIÉ

- Des réponses claires, organisées en lien avec la question.
- Des productions cohérentes avec les sujets.
- Des écrits bien rédigés sur le plan syntaxique et orthographique.
- Des références culturelles solides en lien avec le sujet.

LE JURY A REGRETTÉ

Que l'épreuve d'étude de la langue et lexique soit si peu réussie alors que les connaissances nécessaires correspondent au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Un manque de préparation particulièrement pénalisant au regard du poids de cette partie de l'épreuve.

Le lexique devrait être maîtrisé par les candidats.

Enfin, le jury regrette que certains candidats n'aient pas accès à la compréhension de texte : la lecture ne peut rester superficielle, elle doit donner lieu à une réflexion du candidat, à une prise de distance...

RECOMMANDATIONS DU JURY

- Prendre le temps de l'appropriation du texte qui est la base de tout le devoir. Les réponses devront être claires et ne pas faire étalage de ses connaissances ; avec sobriété, répondre de façon explicite à la question posée.
- Il conviendra également de s'approprier la bonne terminaison grammaticale en prenant appui sur les programmes et le guide « La terminologie grammaticale ».
- S'entraîner dans des conditions de concours pour gérer son temps de manière efficiente

EPREUVE ECRITE DE MATHEMATIQUES

Modalités de l'épreuve

Durée de l'épreuve (3 parties) : 3 heures

Notation : 20 points

Cette épreuve est composée de six exercices indépendants, évaluée respectivement de 2.5 points, 2.5 points, 2.5 points, 5.5 points, 3.5 points et 3.5 points.

L'épreuve est notée sur 20 points et le jury tient compte dans la notation de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe et syntaxe).

Une note globale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Correction de l'écrit en binôme (double correction) :

19 commissions en Mathématiques. Chaque jury est composé d'un professeur de mathématiques et d'un conseiller pédagogique.

L'épreuve est constituée d'un ensemble de six exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat. Ils portent sur les notions de Grandeurs et Mesures, les probabilités, la résolution de problèmes et la géométrie.

Le sujet comporte des problèmes classiques faisant la part belle à la compréhension du sens des opérations. Il est ainsi très accessible, avec l'absence de calcul littéral au sens large présent dans le programme du cycle 4 et sans question à prise d'initiative.

Il a permis un véritable étalement des notes permettant de départager les candidats. Ceux qui maîtrisent la proportionnalité (pourcentage, fraction, échelle), le théorème de Pythagore et sa réciproque ont eu des notes satisfaisantes. Pour autant il aborde des connaissances mathématiques dans différents domaines : calculs de vitesse et de durées, calculs de probabilités, fractions, proportionnalité, géométrie plane avec des constructions mais aussi connaissances numériques : tableur et scratch.

Les exercices 1 (théorème de Pythagore et sa réciproque, conversion de durée) et 6 (probabilités) ont été les plus réussis. L'exercice 5 sur le tableur est celui qui a été le plus difficile. Le barème construit valorise les copies montrant des compétences solides sur les fondamentaux, et ne pénalisant pas à plusieurs reprises la même connaissance qui ne serait pas maîtrisée.

Exercice 1 :

L'exercice comporte trois questions portant sur le parcours d'une randonnée à vélo. Ce parcours est constitué de deux triangles ayant un sommet en commun dont on sait que l'un est rectangle.

La première question se résout à l'aide de la réciproque du théorème de Pythagore.

La deuxième fait appel au théorème de Pythagore et à un calcul de périmètre.

La troisième utilise les conversions de durée et un calcul de vitesse.

L'ensemble constitue des applications directes de géométrie plane, sans difficulté particulière.

Il semble pertinent de tester des conversions de durées pour vérifier la cohérence de la réponse. La réciproque du théorème de Pythagore ainsi que le théorème lui-même ont été identifiés massivement par les candidats comme permettant de répondre aux questions 1 et 2. La question qui concerne le théorème de Pythagore est en général bien rédigée. Cependant, pour un tiers des copies la rédaction de la réciproque a été imprécise ou incorrecte, ce qui montre une incompréhension du sens de celle-ci. Certains ont utilisé le théorème de Thalès, sous-entendant que les droites (BD) et (EF) étaient parallèles mais rien dans l'énoncé ne permettait de le supposer. D'ailleurs, le dessin des figures pouvait supposer que ce n'était pas le cas. Les techniques de résolution de la question 3 ont été diverses. Quelques candidats confondent 2,57h avec 2h57min.

Exercice 2 :

Il traite de fractions et impose de travailler en valeurs exactes.

La résolution de la question 2 notamment peut passer par différentes procédures, ce qui a montré une diversité de raisonnement.

Exercice 3 :

Cet exercice portait sur l'utilisation d'un logiciel de programmation : Scratch.

La non maîtrise de l'algorithmique est pénalisante pour ceux qui ne sont pas en mesure de répondre à plusieurs questions, pourtant de difficulté modeste.

Exercice 4 :

Il est constitué de deux parties avec des questions relativement directives sans prise d'initiative.

Il fait intervenir les notions suivantes : • valeurs approchées et valeurs exactes • tracé d'une figure à l'échelle • conversions d'unités de longueur et d'unités de volume et capacité • théorème de Pythagore • calculs d'aires de triangles rectangles, d'un disque et d'un rectangle et de volume d'un cylindre • calculs de pourcentages • proportionnalité

Exercice 5 :

Il s'agit d'un exercice dont le thème est la décoration d'une classe par une frise chronologique.

Il repose principalement sur la maîtrise du calcul numérique et du sens des opérations, ainsi que sur l'utilisation d'un tableur.

Exercice 6 :

Il porte sur la notion de probabilité, ainsi que sur les calculs de pourcentages.

Les probabilités étaient demandées sous forme de fractions irréductibles.

De nombreux candidats ont donné les fractions simplifiées sans détailler leurs calculs, ce qui sous-entend probablement une utilisation de la calculatrice. Les calculs de pourcentages n'ont pas posé de problème

LE JURY A PARTICULIEREMENT APPRECIÉ

Le jury a apprécié la qualité syntaxique et le soin apporté à la présentation ainsi qu'un raisonnement clair.

Les candidats répondent très souvent par des phrases complètes avec une bonne maîtrise de l'orthographe.

Cependant un certain nombre de réponses restent parfois approximatives ou incomplètes.

LE JURY A REGRETTÉ :

Les notations de segment et longueur ne sont pas toujours connues. Une majorité des candidats ne maîtrise pas les notions liées aux fractions. Des erreurs rencontrées dans les copies sont celles qu'on cherche à déconstruire chez les élèves. Les candidats utilisent trop systématiquement les « produits en croix » au détriment des techniques vues en primaire plus porteuses de sens. Un grand nombre de candidats ne distinguent pas la réciproque du théorème de Pythagore et ont été pénalisés.

RECOMMANDATIONS DU JURY :

Il est conseillé aux candidats de veiller à bien lire les questions, y répondre en vérifiant la vraisemblance des résultats et d'utiliser le vocabulaire et des notations adaptées. En effet, l'utilisation du signe égal n'est pas claire, il y a souvent une confusion entre environ et égal, valeur exacte ou arrondi

EPREUVE ECRITE D'APPLICATION

Modalités de l'épreuve

Durée de l'épreuve : 3 heures

Notation : 20 points

Le cadre de référence des épreuves d'admissibilité est celui des programmes de l'école primaire publiés sur le site internet du ministère de l'Éducation nationale. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes.

Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

L'épreuve écrite d'application a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

L'épreuve de sciences et technologie consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve d'histoire, géographie, enseignement moral et civique consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat. Deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique sont abordées dans le sujet proposé pour la session.

L'épreuve d'Arts consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat. 8 Deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts sont abordées dans le sujet proposé pour la session.

LE JURY A PARTICULIEREMENT APPRECIÉ

L'analyse globale des documents et l'utilisation des informations des documents pour répondre aux questions
Ce qui ressort des copies les mieux réussies : leurs compositions étaient bien structurées et organisées, comprenant un propos introductif, l'analyse critique et une conclusion

LE JURY A REGRETTÉ

- En arts, les connaissances des fondamentaux dans les deux disciplines sont très limitées.
- Le manque de culture générale, aucunes propositions, autres, que celles du corpus, peu d'élargissement.
- De grosses lacunes du point de vue de la démarche géographique.
- En arts, des copies très denses masquant des connaissances, très pauvres.
- Une maîtrise fragile de lexique spécifique au vocabulaire scientifique.
- La connaissance de la démarche scientifique, dont en particulier la rédaction d'une hypothèse, les spécificités d'un dessin d'observation
- La différence entre corrélation et causalité.
- Les questions réflexives et analytiques, la justification des réponses.
- Les notions pédagogiques d'objectifs et de compétences

RECOMMANDATIONS DU JURY

En amont de l'épreuve :

Lire les programmes et les attendus de cycle.

Avoir une maîtrise des contenus scientifiques pour pouvoir les enseigner au niveau indiqué.

Revenir aux concepts et notions de bases, en particulier ceux qui définissent la « démarche scientifique ».

Utiliser un vocabulaire précis et rigoureux.

Savoir mettre en œuvre et rendre compte d'une démarche scientifique, d'une démarche d'investigation, d'une démarche expérimentale.

Travailler la didactique des sciences et la pédagogie afin d'être en capacité de se projeter dans l'acte d'enseigner.

Travailler la rédaction des réponses apportées pour les rendre claires, précises, structurées et argumentées. Il est recommandé de les construire autour de 3 parties : introduction, éléments de réponse et argumentation adaptés (pour rendre compte des capacités d'analyse), conclusion.

Travailler l'exploitation des documents de manière à arriver à se détacher du document pour ne pas en faire une simple description mais une réelle analyse.

Lors de l'épreuve :

Lire le sujet en entier et lire attentivement chacune des questions pour éviter les hors-sujets.

Lire les questions dans leur intégralité avant de commencer à y répondre.

Replacer les questions dans un contexte scolaire et une classe du niveau indiqué par le sujet (exemple d'une démarche d'investigation à conduire en classe).

Ne pas chercher à apporter des éléments supplémentaires par rapport à la question posée : lire les consignes et se limiter à ce qui est demandé.

Construire une réponse personnelle et argumenter en évitant toute paraphrase des documents fournis.

Construire des réponses sous formes de tableaux ou de listes pour structurer les écrits lorsque cela est compatible avec la question posée.

Porter une attention à la construction des schémas (titre, soin, couleur, légende...).

Apporter une attention à la graphie et à la présentation de la copie.

Relire obligatoirement sa copie pour limiter les erreurs d'orthographe et de grammaire qui sont prises en compte dans l'évaluation.

PARTIE 2 – EPREUVES ORALES D'ADMISSION

EPREUVE DE LECON

Modalités de l'épreuve

Durée de la préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Notation : 20 points

La note 0 est éliminatoire.

- français : 30 minutes, l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour le reste du temps alloué à cette partie.

- mathématiques : 30 minutes, l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour le reste du temps alloué à cette partie.

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève. Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes... Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

ANALYSE DE L'ÉPREUVE

De manière générale, les candidats ont saisi les attendus de l'épreuve.

Certains candidats ont proposé des exposés très structurés en suivant un plan type, ce qui semble dénoter une préparation certaine. D'autres ont directement présenté une séance souvent peu construite et détaillée ; leur exposé a souvent été court (moins de 6 à 7 minutes).

Certains candidats ont répondu de manière précise et argumentée aux questions du jury. Ceux dont l'exposé était insuffisant n'ont souvent pas réussi à convaincre davantage le jury au cours de l'entretien : leurs réponses se sont avérées imprécises, par manque de connaissances pédagogiques et didactiques.

FRANCAIS :

LE JURY A PARTICULIEREMENT APPRÉCIÉ

Bonne connaissance du schéma narratif en littérature, propositions d'activités pertinentes.

Capacité à inscrire la séance dans une séquence plus large et à présenter rapidement chaque séance de la séquence. Connaissance des différentes phases de la séquence et de leur lien avec les domaines du socle.

Alternance des modalités de travail et prise en compte de la différenciation pédagogique.

LE JURY A REGRETTÉ

Une connaissance fragile du développement de l'enfant Des connaissances didactiques lacunaires, une maîtrise aléatoire des contenus disciplinaires : stratégies de compréhension en lecture, connaissances grammaticales...

RECOMMANDATIONS DU JURY

Renforcer les connaissances sur les autres cycles afin de situer la notion dans un parcours d'apprentissage complet et d'envisager des transpositions de séances dans les autres cycles. Pour le cycle 1, développer une connaissance plus précise des rythmes d'apprentissage des élèves et approfondir l'enseignement du langage oral : vocabulaire, syntaxe...

S'assurer de bien s'approprier les documents fournis et de les intégrer de manière pertinente dans la séance. Éviter de décrire ou paraphraser longuement les documents et structurer l'exposé de présentation. Éviter une place trop prédominante du travail de groupe et veiller à équilibrer les différentes modalités de travail. Énoncer les difficultés, les obstacles que les élèves pourraient rencontrer. Réaliser les exercices élèves proposés dans le corpus pour mieux cerner les difficultés auxquelles les élèves pourraient être confrontés. Être attentif à la description de sa posture d'enseignant en utilisant des termes précis et significatifs. Se projeter dans la classe et présenter des séances réalisables avec les élèves. Ancrer les séances dans la réalité en proposant des activités concrètes et en faisant des liens avec la vie quotidienne des élèves. Être en capacité d'illustrer ses propos par des exemples concrets. Consolider ses connaissances grammaticales et la didactique de l'apprentissage de la lecture en se référant aux programmes et aux guides Éduscol. Accorder une place à l'écrit dans les séances et inclure des activités qui favorisent la lecture et la compréhension. Envisager les pistes d'évaluation dès la phase de préparation. S'engager davantage dans l'activité cognitive des élèves. Construire des séances donnant une place centrale à l'activité réelle de l'élève et à la construction de ses compétences individuelles en dépassant les simples échanges collectifs. Construire des séances en étant vigilant à la place de la verbalisation par les élèves et à la trace écrite.

MATHEMATIQUES :

LE JURY A PARTICULIEREMENT APPRÉCIÉ

Les candidats ont, dans l'ensemble, assez bien tiré parti des documents du dossier pour mentionner les compétences et attendus travaillés en référence aux programmes. Les objectifs sont définis. Ils ont proposé des situations incluant de vraies phases de recherches, des institutionnalisations et des pistes de différenciation. Ils laissent une place importante aux échanges entre élèves. Ils ont donné du sens aux séquences en les incluant dans des projets, en explicitant les objectifs... Les candidats ont su élargir et proposer des pistes de prolongements en EPS, en arts... Ceux qui ont réussi le mieux cette épreuve ont fait du lien entre leurs connaissances théoriques et la pratique du métier : ils ont su proposer de véritables séances d'enseignement-apprentissage adaptées au niveau des élèves. Ils se sont montrés à l'écoute des questions posées et y ont répondu avec honnêteté. Ils ont montré une capacité à prendre du recul quant à leur séance allant jusqu'à proposer des modifications après leur analyse menée au cours de l'entretien. Le triptyque manipuler/ verbaliser/ abstraire est plutôt bien connu. La place du jeu dans les apprentissages mathématiques est intéressante. Les différentes phases d'une séquence et le lien avec les domaines du socle sont plutôt bien connus. Les candidats alternent les modalités de travail et envisagent la différenciation.

LE JURY A REGRETTÉ

Les connaissances didactiques sont fragiles, particulièrement en résolution de problèmes. Les procédures de base en maternelle ne sont par exemple pas suffisamment connues (Correspondance terme à terme, subitizing, comptage, dénombrement...) La compréhension des notions sous-jacentes au sujet est insuffisante (Différences poids / masse ; grandeurs / mesures ; énumération / dénombrement ; nombre-outil / nombre objet d'enseignement). De même les bases de la construction du nombre à la maternelle ne sont souvent pas connues. La progressivité des apprentissages à travers les cycles qui permet d'inscrire la notion dans un parcours d'apprentissage n'est pas assez connue. Les candidats sont plutôt en difficulté dans la conception des situations d'apprentissage qui ne sont pas toujours ancrées dans le réel. Le lien entre objectif d'apprentissage et trace écrite lors de l'institutionnalisation reste flou. La connaissance des capacités en mathématiques des élèves, de leurs stratégies de réalisation de la tâche proposée et des obstacles qu'ils vont rencontrer est insuffisante. Le candidat ne se demande pas toujours si ce qu'il propose est réalisable en classe (comme distribuer 185 billes à partager). La place du langage en mathématiques n'est pas assez envisagée comme vecteur et objet

d'apprentissage.

De même, le lien entre motricité et notion mathématiques, la transversalité avec les sciences, la place de la calculatrice ou des outils numériques sont rarement abordés.

De manière globale, on peut regretter le manque de connaissances didactiques.

Certains candidats ont aussi eu du mal à analyser les productions d'élèves et se sont enlisés dans cet exercice. Ils se sont arrêtés à des constats sans analyser les difficultés, sans les catégoriser.

RECOMMANDATIONS DU JURY

- Prévoir une présentation structurée : introduction sur les enjeux du domaine traité, annonce du plan, présentation et analyse du corpus, présentation de la séquence, présentation de la séance décomposée en phases, conclusion et prolongements possibles.
- S'entraîner afin de respecter les 10 à 15 min prévues pour l'exposé (environ 1/5 des candidats ont exposé moins de 10 minutes) et d'acquérir une aisance verbale.
- Prendre connaissance des différents guides Eduscol pour parfaire ses connaissances didactiques.
- Aller en observation dans des classes de cycles différents afin d'améliorer sa connaissance des élèves et ainsi proposer des situations réalisables et adaptées au niveau des élèves.
- S'assurer de la bonne compréhension des questions, y répondre de manière claire et concise. Faire preuve d'honnêteté.
- Ne pas paraphraser les documents du corpus mais les analyser.
- S'il y a des productions d'élèves dans le corpus, en faire une analyse approfondie et restituer de manière synthétique cette analyse.

Savoir expliciter les notions mathématiques sous-jacentes au sujet. Donner du sens à la notion à acquérir. Se référer aux guides institutionnels. Revoir la notion de manipulation (passive et active). Inscrire la séance dans une séquence et présenter rapidement les phases de la séquence. Être capable de faire référence à l'itération de l'unité pour la construction du nombre. Les introductions « standardisées » sur l'importance des mathématiques dans la vie n'apportent pas de plus-value à l'exposé.

EPREUVE D'ENTRETIEN

Modalités de l'épreuve

Durée de l'épreuve : 1 heure et cinq minutes

Notation : 20 points. Chaque partie est notée sur 10 points.

La note 0 obtenue à l'une ou l'autre partie est éliminatoire.

La première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. Le candidat dispose de trente minutes de préparation. A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury. Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximums, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes. La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

– s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.);

– faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences. Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV.

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes.

Coefficient 2. L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

ANALYSE DE L'ÉPREUVE

1^{ère} partie EPS :

Prestation du candidat au niveau de l'exposé

Réussites : les sujets sont dans l'ensemble bien compris et traités tels qu'attendu (définition du champ d'apprentissage, de l'APSA et des compétences visées)

L'exposé est structuré, avec le plus souvent, un plan annoncé.

Les enjeux de l'EPS, la réglementation et les aspects pluridisciplinaires sont connus et présentés.

Difficultés :

Exposé trop court (7 à 8 minutes).

Situation qui compromet l'intégrité physique ou psychologique des élèves.

Difficultés à prendre en compte l'élève et ses problématiques (différenciation, physiologie, remédiation)

Les séances présentées sont souvent une accumulation de plusieurs situations que le candidat connaît sans

forcément faire le lien avec l'objectif visé.

Faibles connaissances didactiques et pédagogiques Difficultés à articuler les connaissances didactiques avec la pratique Méconnaissance des règles des APSA.

Prestation du candidat au niveau de l'entretien en EPS :

Réussites : les candidats connaissent les champs d'apprentissage et les activités sportives interdites ou à encadrement renforcé. L'interrogation a souvent permis au candidat de réajuster sa proposition et d'apporter une variable didactique montrant qu'il était capable de convoquer des connaissances.

Difficultés :

- Difficultés à transposer sa pratique et son expérience vers le métier de professeur des écoles
- Difficultés à sortir de l'exposé et des acquis scolaires
- Difficultés à prendre de la hauteur quant aux études de cas proposées
- Les connaissances du système éducatif sont trop souvent superficielles (méconnaissance de la hiérarchie et des dispositifs particuliers)
- Manque de méthode et de stratégie pour répondre aux questions posées

RECOMMANDATIONS DU JURY

Les candidats admis élaborent un plan pour structurer leur propos, utilisent le temps imparti pour répondre à la problématique posée, se servent des outils mis à disposition (tableau) pour clarifier leur exposé, connaissent les enjeux des APSA et leurs fondamentaux, centrent l'exposé sur la réponse au problème, sur les situations pédagogiques, étayent les propositions pour répondre à la problématique ou au besoin constaté, prennent en compte l'élève, ses capacités 29 et ses besoins, se projettent dans un fonctionnement de classe.

Ils sont au clair sur objectifs, buts, critères de réussite et de réalisation, sont vigilants quant au temps d'engagement moteur de l'élève et la faisabilité des situations proposées, développent des liens entre l'EPS et les autres domaines en maternelle, intègrent l'usage du numérique comme support de séance et créent du lien avec le parcours d'éducation à la santé. Ils maîtrisent les programmes et instructions officielles ainsi que tout ce qui a trait à la sécurité des élèves dans le cadre de l'enseignement de l'EPS

2^{ème} partie Motivation du candidat / Valeurs de la République :

Prestation du candidat au niveau de la présentation

Réussites : la présentation du parcours personnel et de la motivation du candidat est, dans l'ensemble, bien réalisée, avec une valorisation des compétences acquises de leurs expériences antérieures.

Les candidats s'expriment, dans l'ensemble, avec clarté et pour certains avec une authenticité plaisante.

Ils utilisent bien le temps imparti.

Difficultés : si les présentations sont structurées, elles apparaissent néanmoins très formalisées, laissant peu de place à l'originalité.

La laïcité demeure, pour presque tous les candidats, un concept difficile à illustrer et à traiter pédagogiquement.

RECOMMANDATIONS DU JURY

Les candidats admis ont une présentation dynamique et originale de leur parcours, un propos structuré, une posture qui permet, sans familiarité, d'entrer en communication avec le jury.

Ils ont des connaissances dans les domaines réglementaires qui leur permettent d'analyser les études de cas et de réagir « à chaud ».

LE JURY A PARTICULIEREMENT APPRÉCIÉ

En EPS, les candidats qui ont utilisé un schéma, qui plus est exposé au tableau, rendant leur exposé plus explicite.

Dans l'entretien, les candidats qui connaissent le référentiel de compétences du PE.

Les candidats qui s'inscrivent dans un échange constructif, révélant une posture réfléchie leur permettant d'argumenter ou de réajuster un point de vue.

LE JURY A REGRETTÉ

Relevé de quelques erreurs les plus marquantes :

En EPS, la plupart des candidats ne formalise pas leur proposition pédagogique par un schéma qui apporte une visualisation des explications orales.

Dans la deuxième partie, on regrette que les candidats attachés à des stéréotypes, recherchent systématiquement une réponse toute faite à la situation proposée.

Tous ne font pas le lien entre leur vécu et les compétences attendues d'un PE.

L'absence de culture de certains candidats (ne situe pas la Révolution française, ne connaît pas l'origine de la Marseillaise...).

Plus rare, mais néanmoins notable, l'attitude de candidats, parfois rigide, parfois relâchée, qui questionne sur leur capacité à établir plus tard une relation éducative de qualité et à coopérer au sein d'une équipe.

RECOMMANDATIONS DU JURY

Ils connaissent le référentiel métier, analysent les situations finement, font appel à leurs connaissances approfondies du système, à leur bon sens et s'engagent.

Ils citent les guides EDUSCOL et évoquent les actualités du Ministère de l'Education Nationale.

Leur expérience en école et de la vie leur permet de se positionner dans une réalité professionnelle.

Ils connaissent les membres de la communauté éducative et identifient les rôles de chacun et les instances.

Globalement la réflexion des candidats doit être approfondie dans les domaines suivants : l'évaluation de manière générale, la coéducation, les droits et devoirs des fonctionnaires, le fonctionnement d'une école, la laïcité, la notion de posture, l'exemplarité, l'autorité, la sanction éducative, le harcèlement.

Les jurys constatent parfois des palabres pour combler des lacunes ou des vérités générales qui ne reflètent pas de réflexion du candidat sur le sujet proposé.

De manière quasi systématique, les candidats se disent motivés par le fait de transmettre des savoirs, sans être en capacité d'explicitier ce que cela signifie clairement, témoignant d'une vision transmissive du savoir du maître vers l'élève et montrant une forte méconnaissance des processus d'apprentissage.

APPRECIATION GENERALE DES PRESTATIONS DES CANDIDATS

Réussites

Les candidats qui se démarquent font preuve d'une lecture approfondie des textes du dossier pour en tirer une exploitation pertinente de manière à livrer un exposé solide. Ils s'appuient, par ailleurs, sur des connaissances, bien intégrées, permettant de fournir lors de l'entretien des réponses construites, dans un registre de langue soigné. L'échange avec le jury est fluide, riche et constructif. Les concepts sont maniés avec aisance dans un registre déjà professionnel. Ce qui caractérise ces candidats réside aussi dans leur aptitude à identifier les enjeux éducatifs et politiques, les évolutions du système éducatif, les réformes et à appréhender les situations en ne se limitant pas à une description de leurs aspects concrets. Ils sont, de plus, en mesure d'étayer leur propos par des exemples concrets, issus de leurs stages ou de leur expérience.

Ils ont exposé des conceptions claires notamment à l'égard du travail en équipe, de la diversité des élèves, de la coopération avec les familles, de la transmission des valeurs de la République, dont les principes d'égalité, de laïcité.

Si les compétences professionnelles ne sont évaluables qu'en actes, les prestations des candidats font percevoir que leur construction est bien engagée. Dans les échanges, ils font preuve de responsabilité, de pragmatisme et d'engagement lors de questions où l'on incite le candidat à exprimer son point de vue. La construction de leurs compétences professionnelles, en cours d'acquisition, est clairement identifiée.

Difficultés

A l'inverse, les prestations qui n'ont pas convaincu les membres des jurys relèvent d'un manque certain de préparation au concours. La méconnaissance du système éducatif se traduit par une incapacité à comprendre les textes proposés, à en extraire une analyse, à en dégager une problématique et s'illustre par un registre de langue pauvre, sans référentiel professionnel.

De manière générale, chez ces candidats, si le fonctionnement de l'école primaire est globalement connu, en revanche, les enjeux liés aux politiques éducatives ne sont pas suffisamment bien maîtrisés. Les connaissances liées aux processus d'apprentissage des élèves, à leur niveau de développement, apparaissent également comme un domaine déficitaire.

Certains candidats ne font pas une lecture pertinente des textes des dossiers, et en restituent de manière superficielle, des approximations, souvent paraphrasées. D'autres présentent un résumé des textes successifs, sans problématique, analyse et mise en interaction pour présenter une synthèse.

Une communication défailante a amené, à nouveau, les commissions à écarter des candidats en raison d'une maîtrise de la langue française incompatible avec l'exigence du métier (nombreuses fautes de langue, incorrections syntaxiques, pauvreté du lexique, familiarité dans le langage, confusion du propos, etc.).

La gestion du temps a pu mettre des candidats en difficulté, certainement, parce qu'ils n'ont pas jugé utile de mesurer l'écoulement du temps de leur exposé. Le jury a dû les interrompre à l'issue du temps imparti ou, plus fréquemment, à l'inverse, certains exposés ont été trop brefs. Un exposé trop court pénalise souvent le candidat et révèle, là encore, un manque de préparation. Il est à noter que le temps non utilisé n'est pas reporté au crédit de l'épreuve suivante.

RECOMMANDATIONS GENERALES – CONCLUSION

RECOMMANDATIONS GENERALES

Si la plupart des candidats connaissent les principaux éléments d'organisation et de fonctionnement de l'école primaire, ils éprouvent trop souvent encore de la difficulté à y donner du sens. Cette faiblesse est liée au déficit de connaissances historiques relatives à l'évolution du système éducatif, aux grandes étapes, aux grandes réformes et aux contextes historiques qui peuvent les expliquer. Les politiques éducatives sont ainsi, dans le meilleur des cas décrites, mais jamais appréhendées à la lumière de leurs enjeux ou référées à l'actualité.

La référence aux compétences professionnelles (nécessaire connaissance du référentiel de compétences du Professeur des Ecoles), lors des prestations, constituent un point d'appui pour traiter les situations professionnelles, soutenir les positionnements et les choix.

Spécificité du maître du premier degré, la polyvalence, doit être perçue dans ses aspects fonctionnels (tous les niveaux, toutes les matières). Elle doit donner lieu à la compréhension de ses enjeux dans la construction des connaissances et dans la confrontation à des situations d'apprentissage.

La connaissance des élèves sous l'angle de leur développement et de leurs capacités selon les âges, et en particulier à l'école maternelle, ainsi que les connaissances relatives aux processus d'apprentissage sont apparues, encore, en deçà de ce qui peut être attendu.

La préparation devrait conduire à une meilleure maîtrise du lexique professionnel. Cette qualité est attendue dans la mesure où elle est révélatrice d'une familiarité déjà acquise avec les concepts et l'environnement du métier. Cette maîtrise constitue un préalable à l'instauration d'une culture commune professionnelle.

L'appel à des exemples bien choisis, issus de l'expérience, a constitué une caractéristique des très bons candidats.

Il est nécessaire que tous les candidats soient conscients des exigences formelles d'une épreuve orale de recrutement de professeur, aussi bien dans la posture que dans le registre de langue utilisé.

CONCLUSION

Les exigences de ce concours sont consubstantielles du processus de construction de compétences professionnelles. C'est dans ce souci d'apprécier chez les candidats une entrée dans la profession de professeur des écoles que les jurys ont évalué l'ensemble des épreuves, en veillant à ce que chacun puisse révéler au mieux ses potentialités.

L'épreuve a été discriminante pour les candidats dont les trop faibles connaissances du système éducatif, souvent significatives d'une préparation insuffisante, l'attitude ou les valeurs exprimées, le niveau de maîtrise didactique, notamment en français, ne sont pas parus compatibles avec une entrée dans la formation de professeur des écoles stagiaire.